

« L'ETAT DE DROIT DEMOCRATIQUE A L'EPREUVE DES DEFIS DE L'HEURE »

Issa Seidi Aboubacar

issasediaboubacar@yahoo.fr

96398828 / 90240719

Enseignant vacataire à l'Université de Niamey (Niger).

Résumé :

Le vivre-ensemble amène les hommes à œuvrer pour leur bien commun, mais tout en restant unis dans un cadre politique organisé autour de lois positives. Les hommes ont d'ailleurs accepté de vivre en société en poursuivant chacun ses intérêts et ses ambitions, parce qu'ils ne pouvaient pas se défendre dans l'état de nature contre l'arbitraire du plus fort, encore moins, se développer et prospérer dans cet état que de bien d'auteurs illustres du Contrat social qualifient « d'état insécurité et de crainte perpétuelle. » Ainsi, alors que les citoyens aspirent à la réalisation de la « bonne vie » ou d'un cadre idéal où ils peuvent se côtoyer, se contrôler et s'entraider mutuellement dans la gestion de leurs intérêts en jeu, les chefs d'Etats de la deuxième génération cherchent à préserver leurs pouvoirs et retombées économiques, et ce contre la volonté générale de leurs peuples. Quel faire dans un monde technicisé où l'humain est confondu au profit? Tel est le problème que cet article essaie de résoudre. Pour ce faire, le recours aux penseurs illustres est plus que nécessaire. La démarche utilisée est autant descriptive, critique qu'analytique pour mieux retracer les conditions historiques et les crises sociopolitiques de la dégénérescence de la nature humaine et de l'état de droit démocratique. En d'autres termes, il s'agira de s'appesantir méticuleusement sur les conditions de possibilité de la réhabilitation de l'espèce humaine, gage de la bonne gouvernance mondiale.

Mots clés : *Bonne vie, bonne gouvernance, idéal démocratique, république, vivre-ensemble.*

Abstract:

Living together leads people to work for their common good, but while remaining united in a political framework organized around positive laws. Men have also agreed to live in society, each pursuing their own interests and ambitions, because they could not defend themselves in the state of nature against the arbitrariness of the strongest, let alone develop and prosper. In this state that many illustrious authors of the Social Contract describe as "a state of insecurity and perpetual fear." » Thus, while citizens aspire to the realization of the "good life" or an ideal framework where they can rub shoulders with each other, control each other and help each other in the management of their interests at stake, the heads of state of the second generation seek to preserve their power and economic benefits, against the general will of their people. What to do in a technological world where humans are confused with profit? This is the problem this article tries to solve. To do this, recourse to illustrious thinkers is more than necessary. The approach used is as descriptive, critical as it is analytical to better trace the historical conditions and socio-political crises of the degeneration of human nature and the democratic rule of law. In other words, it will be a question of meticulously dwelling on the conditions of possibility of the rehabilitation of the human species, a guarantee of good global governance.

Keywords: *Good life, good governance, democratic ideal, republic, living together.*

Introduction

Le *vivre-ensemble* amène les hommes à œuvrer pour leur prospérité commune, mais tout en restant unis dans un cadre politique organisé autour de lois positives. D'ailleurs, les hommes ont accepté de vivre en société en poursuivant chacun ses intérêts et ses ambitions, parce qu'ils ne pouvaient pas se défendre étant dispersés dans l'état de nature contre la loi du plus fort, encore moins, se développer et prospérer dans un état de guerre d'intérêts stratégiques que E. Kant qualifie « *d'Etat de nature politique*. » Ainsi, alors que les peuples fondent sur la réalisation de la « *bonne vie* » à travers l'Etat de droit démocratique tant prôné par les *Lumières*, les nouveaux chefs d'Etats militent désespérément à étendre leur domination stratégique sur les autres Etats dits souverains, ce qui engendre des différends de tous genres, ces dix dernières décennies, entre l'ordre économique mondial dominant et les anciennes colonies françaises qui, depuis l'indépendance, visent à réaliser, de manière souveraine, leur destin politique.

Selon les philosophes révolutionnaires K. Marx et A. Rimbaud, l'enjeu philosophique consiste, pour le premier à « *transformer le monde* » et pour le second à « *changer la vie*. » Or, pour Platon tel qu'il l'expose dans le livre V de la *République*, la politique doit permettre aux philosophes de gouverner la cité pour la diriger vers son destin, parce qu'ils sont, pense-t-il, plus doués de sagesse et de justice pour y administrer la bonne gouvernance. Mais quel rôle les philosophes peuvent-ils encore jouer aujourd'hui dans une société où la recherche du gain facile est devenue une monnaie courante ? Dans quel sens et dans quelle mesure est-il possible de réhabiliter la raison humaine qui semble réduite à la dimension matérielle et technique ? Comment les hommes peuvent-ils vivre ensemble et continuellement dans la paix, la sécurité, l'unité et la stabilité s'ils renoncent eux-mêmes de se conformer strictement au respect des principes clés et des conditions requises de la réalisation effective de la bonne gouvernance sociale et universelle ? Pour ce faire, le recours aux penseurs illustres s'avère plus que nécessaire.

La démarche utilisée, dans cette analyse, est autant descriptive, analytique que critique puisqu'il s'agit de retracer méticuleusement les conditions historiques, sociopolitiques et les causes principales de la dégénérescence de l'espèce humaine et de l'état de droit démocratique. En d'autres termes, il s'agira de s'appesantir sur les conditions de

possibilité de la réhabilitation de la raison humaine, qui se trouve dévoyée de son destin politique et moral, et de retracer les principes aptes à la concrétisation de l'idéal démocratique, gage de la bonne gouvernance mondiale.

I. Les enjeux et les défis du « *vivre-ensemble* » du monde contemporain

L'humanité a connu des avancées très significatives tant dans le domaine industriel que dans le domaine sanitaire que nul ne peut ignorer. Les progrès scientifiques et techniques ont, de manière considérable, contribué à l'amélioration de la qualité de la vie et du cadre existentiel. Loin de contribuer au progrès moral de celle-ci, les progrès scientifiques et techniques ont favorisé l'effondrement de l'échelle de valeurs morales au détriment de l'échelle des valeurs matérielles en telle enseigne que l'humain est confondu au profit. L'ambition irraisonnée de reconquérir les richesses minières et énergétiques locales de pays sous-développés, la cupidité de posséder plus des biens matériels, le désir de diviser pour mieux régner sont là autant de facteurs qui sapent la sécurité, la stabilité et la paix durable entre les Etats, gage de la bonne gouvernance mondiale. L'enjeu du discours philosophique consiste à améliorer les conditions de vie et d'existence sociale. Or, cet idéal ne saurait se concrétiser que dans un ordre politique stable, paisible et propice aux initiatives collectives.

L'émergence de la technoscience a favorisé l'avènement d'une ère politique cruelle et imaginable, où le terrorisme, l'impunité, l'injustice, l'inégalité, la recherche du gain facile et la paupérisation incessante des peuples s'érigent de plus en plus en une nouvelle donne politique. La politique de diviser pour mieux régner devient une règle d'or politique surtout dans les pays en voie de développement. Dès lors que la boîte de la *Pandore* est ouverte au Sahel, la convoitise de richesses minières et énergétiques découvertes récentes tels que l'uranium, le pétrole, le phosphate, le cuivre, l'étain...etc., attise la rivalité entre l'ex Métropole colonisatrice la France et les nouveaux partenaires de ses anciennes colonies détentrices de ces richesses convoitées suscitées. Il s'agit de la Russie, la Chine, l'Inde et la Turquie. Ce sont là autant des maux qui sapent la réalisation effective de l'idéal démocratique tant prôné ainsi que les préparatifs des nations dans le sens véritable de l'effectivité d'une paix mondiale et durable.

L'émergence croissante de la technoscience a, faut-il le noter, conduit les deux grands blocs mondiaux stratégiques à savoir l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord) et la Russie dans un état de conflictualité permanente. Plutôt que d'œuvrer toutes à leur unité avec les autres nations, comme le voulait l'auteur du *Projet de paix perpétuelle* E. KANT, les grandes puissances mondiales détentrices et dépositaires de l'ordre économique mondial dominant se complaisent plus à l'atomisation de pays moins développés, non pas seulement pour mieux régner, mais également pour s'accaparer leurs richesses minières et énergétiques comme l'uranium, le pétrole, l'or, le fer, le phosphate, le cuivre, l'étain ...etc., en vue de développer leurs centrales électriques et nucléaires au détriment du bien-être et de la croissance économique durable de pays pauvres. Comment peut-on pallier les crises de valeurs morales qui sapent le *vivre-ensemble* de l'Etat de droit démocratique ?

I. 1. De la révision de la Charte universelle de droits de l'homme à l'avènement d'un nouvel ordre viable

L'union des hommes dans un ordre social régi par des lois politiques est une nécessité vitale et la condition de plus de perspectives d'épanouissement de vie matérielle d'autant plus qu'ils sont doués de raison, d'esprit, de sentiments et éprouvent aussi les mêmes passions du vivre-ensemble. Cependant, le monde traverse aujourd'hui de crises des crises sécuritaires et morales qu'il est nécessaire de pallier, au plus vite, en vue de favoriser l'avènement d'un mode de paix plus durable et plus viable. Les sociétés contemporaines sont, en effet, en proie aux maux qui sapent les idéaux du vivre-ensemble prônés par l'Etat de droit démocratique : la liberté, l'égalité, la justice, le bien social et le respect de la dignité humaine. Les crises majeures qui minent les sociétés sont l'inégalité, l'injustice, la corruption, l'impunité, la cupidité de biens matériels, la paupérisation des pauvres, l'ingérence arbitraire de pays occidentaux dans la gestion politique de pays sous-développés du continent africain, la guerre en Ukraine, le conflit Israélo-palestinien, le trafic d'armes et de drogue, et sans oublier, l'incursion de groupes armés terroristes de tous genres, ces dix dernières années, au Sahel et au Moyen-Orient. Au nombre de ces crises sociopolitiques suscitées s'ajoutent les crises de valeurs morales et éthiques, qui ont conduit au développement de LGBT (Lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels) surtout dans les sociétés dites progressistes, et à la prolifération du trafic d'armes, de

drogue et à la cybercriminalité. Le pire est que la recherche du profit se fait de plus en plus pressante du fait de la matérialisation croissante du monde au détriment de son progrès moral. L'accroissement excessif des progrès scientifiques et techniques a relégué l'échelle de valeurs morales et éthiques au second rang. Aujourd'hui, la civilisation technologique impose à l'humanité une nouvelle manière de concevoir la sociabilité naturelle et le rapport de soi à autre, ce qui pose un défi nouveau qu'il est nécessaire de relever. L'homme court désormais à sa perte.

D'une part, la recherche du gain facile a favorisé le développement de contres valeurs dont entre autres la cupidité, le clientélisme politique, la corruption, l'impunité, le favoritisme, le terrorisme, le trafic de drogue et d'armes, notamment dans les pays moins développés. Et, d'autre part, l'ambition irraisonnée de grandes puissances mondiales visant à étendre et renforcer leur domination stratégique et économique sur d'autres pays a, tant soit peu, créé d'autres nouveaux foyers de tension et de conflits permanents entre les nations, notamment fragiles du point de vue stratégique et militaire. La guerre nucléaire entre les deux grandes puissances mondiales à savoir l'OTAN et la Russie déclenché, le 24 février 2022, et le conflit israélo-palestinien qui a fini par conduire ces deux Etats à une guerre nucléaire sans précédent déclenché, le 7 octobre 2023, sont là autant des facteurs qui plongent le monde contemporain dans une crise sociopolitique et sécuritaire qui est loin d'être résolue dans l'immédiat. La recherche de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du mieux « *vivre-ensemble* » se posent donc comme des défis majeurs qu'il est nécessaire de relever, en vue de favoriser la réalisation effective d'une communauté du destin moral de l'humanité, comme le voulait l'auteur du *Projet de paix perpétuelle* E. KANT.

La décrépitude morale croissante de l'humanité a créé un nouveau mode de vie vicieuse basé sur fond de valeurs matérielles qui prône le développement et le rayonnement de libertés sexuelles de LGBT. D'une part, cela est dû au bon vouloir de décideurs de grandes institutions internationales qui cherchent à étendre davantage leur domination stratégique et économique sur des nations jugées de sous-développées, mais qui sont détentrices et dépositaires des ressources naturelles minières et énergétiques. Et, d'autre part, les dirigeants de pays sous-développés ne militent qu'à préserver leur retombées économiques et leur pouvoir contre la volonté générale de leurs peuples, meurtris pendant longtemps de mauvaise gouvernance. Dans ce sens, des

réformes institutionnelles voire morales s'imposent en vue de restructurer l'ordre universel.

La démocratie est porteuse des valeurs clés du *vivre-ensemble* : la liberté, l'égalité, la justice, la dignité et le bien social. Cependant, celle-ci ne saurait se développer et prospérer convenablement dans un état social délétère et corrompu, encore moins, dans une anarchie totale. Car, ce modèle politique est d'autant plus ambitieux qu'il ne peut se réaliser que dans une société où ses principes fondateurs sont connus, respectés et obéis par tous ; d'où la nécessité de l'éducation publique. Dans son œuvre la *République* Platon tient à la mise en application d'un parallélisme entre la justice de l'âme et la justice politique, autrement dit à la réactualisation de sa « *théorie des philosophes-rois* », parce qu'ils sont doués d'autant plus de vertus cardinales qu'ils sont habiletés à bien administrer la cité dans l'égalité, la justice et la prospérité commune. Pour Platon, autant les hommes se doivent d'être émancipés quant à leur rôle qu'ils sont censés exercer vis-à-vis de l'Etat, autant les philosophes ont l'obligation morale de remplir pleinement leur mission principale, celle qui consiste en l'éducation citoyenne des hommes, en vue de garantir leur participation massive tant dans la construction de l'édifice national que dans la gestion de leurs intérêts en jeu. Cependant, il convient de noter que les philosophes ne sauraient s'acquitter convenablement de cette tâche politique combien nécessaire que dans un Etat démocratique digne de ce nom. Pour Platon :

La philosophie, comme recherche dialectique, vient couronner l'enseignement qui sera donné aux gardiens de cette cité : en ce sens, c'est inversement l'activité philosophique qui est présentée comme un simple élément de la construction politique. Or, les philosophes, apprend-on encore, doivent être contraints à s'occuper des affaires de la cité. (1993, p. 17-18).

Autant l'homme est soumis aux imperfections naturelles, autant les institutions politiques sont sujettes à l'analyse, la critique et la réforme surtout lorsqu'elles ne réalisent pas les attentes des sociétés, prises individuellement, et de l'humanité tout entière. Des réformes politiques s'imposent aujourd'hui à tous les différents niveaux d'organisation politique, en vue de corriger la bonne gouvernance mondiale. La *Charte universelle de la déclaration de droits de l'ONU* du 10 décembre 1948, qui est

censée régler les rapports et réguler les différends entre toutes les nations du monde, entre les pays dits riches et les pays sous-développés, ne doit souffrir d'aucune compromission, si l'on souhaite que l'humanité se développe, progresse et prospère dans l'égalité, la justice et dans une paix viable et durable. Si le conflit israélo-palestinien a fini par dégénérer en une guerre qui est loin de se terminer à cause surtout de son ampleur et de l'adversité culturelle de ces Etats, c'est précisément parce que les Etats-Unis d'Amérique, défenseurs de ladite Charte, ne jouent plus leur rôle d'arbitrage, de médiateur et de régulateur impartial et pacifique d'autant de conflits entre toutes les nations du monde au nom desquelles elle est mise en œuvre, au sortir de la seconde guerre mondiale, d'autant plus qu'elles aspirent toutes à un mieux-être plus digne et plus stable. Quel rôle la philosophie politique et éthique peut-elle encore jouer dans un monde qui bascule vers un « *état de guerre d'intérêts stratégiques* » ?

1.2. Les enjeux du discours philosophique

La tâche du philosophe ne se réduit ni à la spéculation imaginative et contemplative, ni à l'enseignement de la morale, ni à la critique de la mauvaise gouvernance étatique. Mais celle-ci consiste également en l'analyse de principes aptes qui réalisent la bonne gouvernance, de principes qui favorisent l'avènement d'une vie sociale plus morale et plus civilisée, d'un ordre social où chacun peut réaliser son essence sans porter atteinte à la dignité de l'autre. Pour ne pas de perdre de vue leur statut social d'autant, les philosophes se doivent de reconsidérer leur rôle que leur assignait l'auteur de la *République*, celui qui consiste en l'enseignement de vertus cardinales et de principes fondateurs de l'Etat de droit démocratique, condition de la bonne gouvernance sociétale. En quoi consiste l'Etat de droit démocratique ?

II L'Etat de droit démocratique, une réaffirmation de soi et de l'humanité

Tel que défini, l'Etat de droit démocratique est un cadre politique qui s'ouvre à toutes les aspirations politiques légitimes et profondes des hommes vivant ensemble mais unis par un destin commun. Ces aspirations sont la liberté, l'égalité, la justice, la dignité et le bien social. Cependant, ces aspirations suscitées ne peuvent être satisfaites que dans un Etat démocratique qui fait la promotion de la

dignité humaine, dans un État qui fait de l'humain une fin en soi plutôt qu'un simple moyen de domination ou d'exploitation de couches sociales les plus défavorisées. L'Etat de droit démocratique est une aspiration collective de l'humanité, sinon il est le résultat des longues conquêtes populaires historiques. Mieux, l'Etat de droit démocratique est le seul cadre social qui participe de la réaffirmation de soi et de notre commune humanité.

Or, cette commune aspiration des hommes, vivant ensemble et unis par un destin, ne saurait se réaliser que dans un Etat de droit démocratique bien organisé. Pour promouvoir la bonne gouvernance les principes fondateurs de l'Etat de droit démocratique doivent être perçus comme un système en soi. Ils doivent être séparés mais tout en restant unis entre eux. Ils doivent connus de tous; d'où la nécessité de l'éducation citoyenne tel qu'explicité ci-haut. Car dès lors que l'un de ces principes se trouve bafoué ou remis en cause le système politique démocratique s'effondrerait pour faire place à la dictature ou à l'anarchie, source de mauvaise gouvernance et de ses corollaires. Ces principes sont l'égalité de droits, la justice sociale, la séparation des pouvoirs politiques en pouvoir législatif, pouvoir judiciaire et pouvoir exécutif, et sans oublier, l'éducation politique et citoyenne. C'est dans ce sens qu'intervient précisément le rôle de philosophes, comme le voulait l'auteur de la *République* Platon, non pas parce qu'ils sont doués de plus de vertus, mais plutôt parce que la gestion de la cité incombe aux hommes aptes, habiles et dévoués à la réalisation de son développement moral, politique et économique. Ce sont là autant des principes qui démarquent l'Etat de droit démocratique d'autres types de régimes politiques qui se sont succédés à savoir l'aristocratie, l'oligarchie, la dictature et la dictature pour ne considérer que ceux-là.

Ces principes sont d'autant plus nécessaires et indissociables du système démocratique qu'ils créent les conditions idéales d'une parfaite synergie collaboratrice entre les autorités dirigeantes et les dirigés. Ces rouages politiques clés font donc de l'Etat de droit démocratique un idéal politique parfait que la dictature est loin de l'être. Dans cette optique, J-J Rousseau, un des précurseurs de la *Charte universelle de la déclaration des droits de l'homme*, n'a pas manqué de faire l'éloge de l'Etat de droit démocratique, alors que son prédécesseur Aristote renchérisait le régime aristocratique. A cet effet, écrit J-J Rousseau : « *S'il y a un peuple de dieux, il se gouvernement*

nul doute démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes.» (1992, p.97).

Cependant, ces principes fondateurs de l'Etat de droit démocratique se trouvent, dans beaucoup les pays sous-développés de l'Afrique, bafoués et remis en cause surtout par leurs dirigeants se proclamant démocrates et socialistes dans le but de préserver leur pouvoir et retombées économique. En outre, il y a lieu de dénoncer l'ingérence arbitraire et incessante de l'Occident dans la gestion des institutions stratégiques dans les pays en voie de développement de l'Afrique de l'ouest tels que le Niger, le Mali, le Burkina Faso et la Guinée Conakry pour ne citer que ceux-là. En quoi consiste le principe de l'égalité ontologique dans le système démocratique ?

2. 1. Le principe de l'égalité ontologique

Le principe de l'égalité de droits naturels entre les hommes permet de restaurer l'égalité ontologique sur le plan politique, en vue de favoriser la bonne gouvernance tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle universelle. L'égalité de droits politiques entre les citoyens ne présuppose autre chose que l'égalité ontologique des hommes d'autant plus qu'ils sont tous doués d'esprit, de raison, des sentiments et éprouvent aussi les mêmes passions du *vivre-ensemble*. L'établissement de l'égalité de droits politiques et de chances entre les citoyens conditionne la réalisation de la justice sociale et par conséquent de la justice universelle. Partant de ce principe, on peut envisager désormais une démocratie universelle, une démocratie qui permettra à chaque nation de choisir ce qu'elle veut être mais sans perdre de vue des principes essentiels de la *Charte universelle de la déclaration des droits de l'homme*. Mais dès que ce principe clé constitutif de l'Etat de droit démocratique est remis en cause le système se dégrènerait inévitablement pour laisser place à la dictature ou l'anarchie.

Or, l'inégalité de droits politiques entre les hommes d'un même pays, quant à elle, nourrit sans cesse les instincts et les appétits de cruauté des couches sociales lésées ou abandonnées à leur sort. Celle-ci alimente davantage le sentiment de révolte ou de rébellion contre le pouvoir politique en place. L'inégalité de droits politiques entre les hommes et le désengagement de l'Etat dans les pays pauvres, dans les pays moins développés où l'armée est presque inexistante sont les causes principales de développement des mauvaises pratiques sociales comme le vol, le banditisme, le pillage, la criminalité et le terrorisme. Ces mauvaises

pratiques sociales, perpétrées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'une république, trouvent en réalité leurs causes dans le laxisme et l'inégalité politique de l'Etat qui est censé garantir à toutes les différentes souches sociales les mêmes conditions de vie égales. Ainsi, tel que le mentionne Alexie de Tocqueville :

Lorsque les conditions deviennent égales à la suite d'une lutte prolongée entre les différentes classes dont la vieille société était formée, l'envie, la haine et le mépris du voisin, l'orgueil et la confiance exagérée en soi-même, envahissent, pour ainsi dire, le cœur humain et en font quelque temps leur domaine. Ceci, indépendamment de l'égalité, contribue puissamment à diviser les hommes, à faire qu'ils se défient du jugement les uns des autres et qu'ils ne cherchent la lumière qu'en eux seuls. (2018, p. 10).

La démocratie est, faut-il encore le rappeler, née de la conquête collective de l'égalisation des conditions de vie et de l'existence sociale. Son objectif est de créer un ordre social idéal, stable et égalitaire, c'est-à-dire un cadre où les citoyens peuvent se côtoyer, s'entraider et compétir tous dans l'égalité et la transparence. Un Etat démocratique qui ne garantit pas les mêmes conditions de vie égales à toutes les populations de son étendue territoriale crée le sentiment de frustration, de haine, du mépris et la révolte surtout dans les régions les plus marginalisées. Le principe de l'égalité de droits entre les citoyens est dans un Etat qui se veut démocratique perçu, non pas seulement comme la condition nécessaire de socialisation de citoyens, mais paraît également un moteur efficace de développement du sentiment de nationalisme à partir du moment où il accorde à tous les mêmes conditions d'égalité de chances. Ce principe clé permet aux hommes, vivant ensemble sur un même territoire et unis par un destin commun, de se traiter comme étant égaux, sinon de se traiter comme les enfants d'une même infanterie. Dans cet ordre d'idées Robert Legros fait comprendre que :

Le principe de l'égalité des conditions ne fait pas naître seulement les conditions formelles d'une autonomie des hommes en tant qu'hommes, de l'indépendance individuelle, mais aussi l'exigence d'une politique sociale. Par là même qu'il fait apparaître toute hiérarchie entre des citoyens comme conventionnels, il exige

L'abolition de toute relation de dépendance naturelle des uns envers les autres, bref il implique le principe d'une indépendance individuelle des hommes en tant qu'hommes. Par là même qu'il fonde l'égalité politique sur une égalité des citoyens en tant qu'hommes, il fait ressortir la citoyenneté non plus comme un privilège mais comme un droit inhérent à l'homme comme tel, ou comme un droit conforme à la vocation humaine, et oblige dès lors l'Etat à l'attribuer d'office à tous les membres adultes de la nation, c'est-à-dire de la société sur laquelle s'exerce la souveraineté du peuple. Il fait naître par conséquent l'idée radicalement nouvelle selon laquelle c'est en tant qu'homme que l'homme a le droit de participer à la gestion des affaires communes ou au contrôle de l'autorité publique. (1999, p. 56-57).

L'établissement de l'égalité de droits politiques entre les hommes vivant ensemble dans une même société passe pour nécessaire, parce qu'il tient de lieu de l'équilibre institutionnel et aussi parce qu'il crée les conditions de la stabilité sociale. L'établissement de l'égalité de droits est le premier seuil de la réalisation effective de la justice sociale. De cette dernière dépend la réalisation de la bonne gouvernance sociétale. Aller donc à l'encontre de l'un de ces principes fondateurs de l'Etat de droit démocratique, c'est aller contre le bienfondé du *vivre-ensemble*. La violation de ce principe clé a conduit dans beaucoup de pays africains à l'atomisation de citoyens tant dans les institutions politiques, stratégiques que les institutions politiques administratives. Et si, par ailleurs, des manifestations populaires ne cessent de s'intensifier dans les pays démocratiques, c'est parce que ce principe fondateur, indissociable du système démocratique est violé ou remis en cause par les pouvoirs politiques en place. Le principe de l'égalité de droits entre les citoyens tient lieu de l'équilibre de l'édifice.

A vrai dire, le principe de l'égalité de droits politiques vise à réhabiliter l'égalité de personne. En de vue de favoriser la bonne gouvernance mondiale la *Charte universelle de la déclaration de droits de l'homme* de l'ONU, du 10 décembre 1948, doit être réformée à partir du principe de l'égalité de personnes, si l'on souhaite que les peuples, pris individuellement, et les nations tout entières, se côtoient et s'entraident mutuellement dans la paix, la sécurité et la stabilité. Dans ce sens, C.

Montesquieu précise que : « *l'amour de la république, dans une démocratie, est celui de la démocratie ; l'amour de la démocratie est celui de l'égalité.* » (1979, p.168). Dans quel sens et dans quelle mesure la justice garantit-elle un *vivre-ensemble* viable et stable ?

2. 2. Le principe de justice, condition de la paix sociale.

Dans sa conception républicaine, Platon porte l'accent plus sur l'établissement d'un parallélisme entre la justice de l'âme et la justice politique, parce qu'il permet, pense-t-il, de concrétiser son projet de cité idéale. Pour lui, la réalisation effective de la bonne gouvernance passe par l'établissement de la justice sociale. Or, celle-ci passe par l'émancipation de tous les hommes sur les rouages du système démocratique et les vertus clés qu'il convient d'appeler cardinales : la justice, l'égalité, le courage et la tempérance. Pour les écoles ont mission de former les enfants du pays de sorte que, une fois formés, ils puissent s'acquitter convenablement de leurs tâches respectives. La justice est, soutient par ailleurs Spinoza, « *une disposition constante de l'âme à attribuer à chacun ce qui d'après le droit civil lui revient ; l'injustice par contre consiste, sous une apparence de droit, à enlever à quelqu'un ce qui lui appartient suivant l'interprétation véritable des lois.* » (1965, p.260).

L'héritage philosophique de la *République* de Platon est une source d'inspiration inestimable en ce sens qu'il constitue un paradigme politique pour quiconque veut instaurer ou restaurer un ordre social plus juste et plus viable propice à promouvoir les biens sociaux : l'égalité, la justice, la liberté, la dignité et le bien commun. Or, l'injustice crée la désunion, la discorde sociale et la révolte. Le pire est qu'elle incite les hommes à la sécession. Platon tient à ce principe, parce qu'il permet d'envisager une justice universelle véritable à partir de l'éducation politique, celle qui consiste à faire des hommes des citoyens modèles et dévoués au service national en palliant leurs imperfections naturelles comme l'avarice, la cupidité, l'égoïsme...etc., source de mauvaises pratiques sociales. Comme le fait comprendre Platon : « (...) *La vraie justice concerne l'homme intérieur, et se manifeste à partir de là dans son comportement. (...) L'injustice provoque dissension entre les éléments de l'âme.* » (1993, p.30).

La justice sociale est une nécessité du *vivre-ensemble* de l'Etat de droit démocratique et de l'humanité. Des Etats sont aujourd'hui dans une guerre inimaginable, parce que la *Charte universelle* devant régir une ligne directrice de politique universelle à suivre ne s'applique pas à sanctionner

les vrais responsables de toutes ces atrocités que connaissent surtout les pays militairement faibles et économiquement sous-développés à l'aune de la révolution technologique. Cette ligne directrice de politique universelle doit restructurer le fondement de l'Etat de droit démocratique et le projet de paix durable entre tous les Etats du monde. Le *vivre-ensemble* est-il possible sans l'exercice actif de la citoyenneté ?

III. Les conditions de la réalisation effective d'une démocratie active et viable

Les citoyens ne peuvent accomplir leurs devoirs convenablement et, de manière moins contraignante, que dans une société ouverte à toutes les aspirations légitimes du vivre-ensemble. De même, le philosophe ne saurait s'acquitter bien de son devoir civique que dans un Etat de droit qui fait la promotion de la liberté intellectuelle. La démocratie et la citoyenneté sont comme les deux facettes d'une même pièce, c'est-à-dire qu'elles sont interdépendantes dans la mesure où il n'existe point de démocratie véritable sans une école qui soit à la conquête permanente de la citoyenneté. Autant la démocratie prône le respect de principes et de valeurs clés de la république et de l'Etat de droit, autant la citoyenneté en constitue la condition de possibilité de la réalisation effective des idéaux de la république de lumières. Autant l'Etat de droit démocratique vise la réalisation de la bonne gouvernance sociétale, autant le philosophe ne peut exercer librement ses devoirs civiques que dans un Etat de droit démocratique. Ce dernier constitue d'ailleurs le seul cadre politique idéal où les hommes de races, d'ethnies et de cultures diverses peuvent jouer de concert et de manière moins contraignante leur partition dans la réalisation de leurs intérêts en jeu. La démocratie se veut une nouvelle manière d'être de sociétés contemporaines. Elle est un idéal politique recherché par presque toutes les institutions humaines du fait qu'elle œuvre à pallier les inégalités naturelles et rétablir l'égalité ontologique, condition de la justice sociale. Cependant, force est de reconnaître qu'il n'y a pas de démocratie véritable et féconde sans l'exercice actif de la citoyenneté. La démocratie et la citoyenneté sont indissociables l'une de l'autre, sont comme étant deux facettes d'une même pièce.

L'exercice actif de la citoyenneté est le premier moteur du développement de la démocratie. Au nombre de citoyens agissants les

philosophes sont les plus dévoués au service de la société, non pas parce qu'ils sont doués de qualités morales et spirituelles, mais parce qu'ils sont capables d'entrevoir des vastes projets de développement social en vue de pallier les maux qui minent la société et l'évolution du genre humain. Outre cela, les philosophes sont d'autant plus mieux placés qu'ils sont capables de réaliser le bien commun. La gouvernance politique et l'éducation de la société sont deux tâches inextricablement liées. L'une ne peut se faire sans l'autre. Il est donc nécessaire aux dirigeants de la société de disposer du savoir-faire et du faire-savoir pour pouvoir remplir convenablement cette tâche noble. Car, gouverner une nation consiste à s'assumer et assumer les autres. En d'autres termes, gouverner une nation, c'est créer les conditions idéales d'une vie sociale plus digne et plus adaptée aux aspirations humaines pour que les citoyens puissent tous tirer le meilleur profit des avantages et des prérogatives politiques et économiques et se sentir aussi fiers d'appartenir à leur pays.

La bonne gouvernance politique consiste donc à hisser le niveau développement intellectuel, moral voire affectif de tous les hommes vivant ensemble sur un même territoire. Car plus les pouvoirs politiques parviennent à émanciper les peuples totalement unis sur les principes essentiels de la gouvernance démocratique, plus ils s'approcheront sensiblement de l'objectif final de la démocratie. Partant donc de cela, on peut dès lors envisager l'avènement d'une démocratie universelle d'autant plus que les hommes éprouvent tous la même commune humanité. L'exemple du modèle démocratique athénien classique peut inspirer les autres nations. Tel que le prétend Moses. I Finley :

La théorie démocratique classique était inspirée par un but extrêmement ambitieux, l'éducation d'un peuple tout entier jusqu'à ce que les capacités intellectuelles, affectives, et morales atteignent leur maximum de développement et que les gens s'unissent, librement et activement, en une communauté authentique. Outre ce but général magnifique, la théorie démocratique classique intègre aussi une stratégie élaborée pour la poursuite de ce but, l'utilisation de l'activité politique et des fonctions gouvernementales dans l'intention d'éduquer le peuple. Gouverner doit être un effort continu pour l'éducation des masses. (2003, p, 80).

En effet, le rôle du philosophe ne se limite pas seulement à l'enseignement de la morale, de la logique, de l'épistémologie, de l'esthétique, de l'épistémologie ou de la métaphysique. Bien plus, l'enseignement de la philosophie générale vise au-delà du besoin du savoir pour le savoir l'amélioration du niveau d'instruction civique des élèves qui, dès l'école doivent apprendre déjà à devenir citoyens, en vue d'assurer plus tard la relève au sein de la gouvernance des affaires publiques. Autant le système démocratique est un processus irréversible, autant la démocratie ne peut évoluer convenablement en déphasage de l'exercice actif de la citoyenneté. L'avenir de la démocratie est lié au niveau d'instruction de tous les citoyens membres de la société tant sur le plan politique que sur le plan éducatif. Car plus on parvient à éduquer toutes les couches sociales sur ses principes clés, plus on s'approchera sensiblement de l'objectif final de la démocratie. Dans ce sens, J-J Rousseau prétend qu' :

Un père, quand il engendre et nourrit des enfants, ne fait en cela que le tiers de sa tâche. Il doit des hommes à son espèce, il doit à la société des hommes sociables ; il doit des citoyens à l'Etat. Tout homme qui peut payer cette triple dette et ne le fait pas est coupable, et plus coupable peut-être quand il la paye à demi. Celui qui ne peut remplir les devoirs de père n'a point le droit de le devenir. Il n'y a ni pauvreté, ni travaux, ni respect humain, qui le dispense de nourrir ses enfants et de les élever lui-même. Lecteurs, vous pouvez m'en croire je prédis à quiconque a des entrailles et néglige de si saints devoirs, qu'il versera longtemps sur sa faute des larmes amères, et n'en sera jamais consolé. (1966, p. 52).

Il incombe donc à l'Etat de créer les conditions idéales de vie et d'existence sociale pour que tous les contribuables puissent, d'une manière ou d'une autre, s'acquitter de cette troisième tâche de l'éducation citoyenne qui constitue d'ailleurs la priorité de toutes les priorités politiques. En quoi l'éducation des hommes politiques est-elle condition nécessaire de la bonne gouvernance sociétale ?

3. 1. L'éducation publique

Les problèmes clés les plus préoccupants de la bonne gouvernance politique consistent à produire les richesses et les répartir

équitablement au sein de la société, c'est-à-dire du sommet jusqu'au dernier paysan, pour que chacun puisse jouir, à sa manière, des avantages du bien commun. Or, le développement de la croissance économique n'est possible, dans un pays en voie de développement, sans une volonté politique réelle capable de penser et de financer sa propre politique éducative et agricole. Les Etats qui se sont développés, de manière considérable, ont pour la plupart investi l'essentiel de leurs richesses dans l'éducation de leurs citoyens en vue de préparer la relève au sein de la classe politique. La relève politique constitue un problème difficile à résoudre, notamment dans des pays africains où le paternalisme, le népotisme, le favoritisme et le clientélisme politique s'érigent, de part en part, en des nouvelles mœurs politiques.

Le sous-développement de l'Afrique subsaharienne francophone est dû, en partie, à l'inefficacité de son système éducatif et de ses accords partenariaux entretenus, de l'indépendance à nos jours, avec l'ex Métropole colonisatrice, la France. Ces accords dits partenariaux entretenus entre l'Afrique subsaharienne francophone et l'Occident, dénoncés récemment par les nouvelles autorités dirigeantes maliennes, burkinabé et nigériennes, ne visaient en réalité qu'à recoloniser les anciennes colonies africaines françaises dans le but de préserver les intérêts stratégiques du Colon, ce qui explique, d'une part, l'inefficacité de la démocratie à l'occidentale imposée à l'Afrique de manière générale, et, d'autre part, l'échec de projets de développement social et économique financés par les bailleurs de fonds tels que le FMI, la Banque mondiale et l'Union européenne au Niger, comme dans la sous-région. A cela s'ajoutent la pauvreté accrue et entretenue par les inégalités politiques et l'illettrisme, source d'incivisme et d'insécurité surtout dans un pays démocratique qui n'est pas capable d'assurer lui-même ses dépenses de souveraineté politique sans l'aide de bailleurs de fonds. D'où la nécessité de songer à repenser les systèmes éducatifs africains suivant les exigences du moment et les réalités socioculturelles et économiques de peuples africains.

L'éducation des hommes politique est l'un de principes clés du système démocratique. Les théoriciens illustres de l'état de droit et de valeurs clés de la république n'ont pas manqué de notifier que la démocratie est un idéal politique d'autant plus parfait qu'il ne convient pas forcément à des hommes, parce que dotés d'imperfections naturelles qui entravent sa réalisation au sein de nos institutions. Ces sont l'égoïsme,

la cupidité, l'avarice, l'inégalité, l'injustice et l'impunité. C'est dans ce contexte que J-J Rousseau écrit : « *S'il y a un peuple de dieux, il se gouverne nul doute démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes.* » (1992, p. 97). Il faut, pense-t-il, des hommes à l'image de dieux, parce que les dieux sont sages, bons, cléments et justes envers tout le monde, alors que les hommes, en politique, agissent par passions et sentiments, ce qui justifie l'inefficacité de l'Etat de droit démocratique, notamment dans les pays qui souffrent du déficit d'instruction civique et de leaders politiques. Ainsi, à en croire J-J Rousseau, cette institution politique ambitieuse ne saurait se réaliser convenablement tant que les gouvernants et les gouvernés ne sont pas émancipés, instruits sur les principes clés qui régissent cet idéal politique ambitieux et adapté aux exigences du moment.

L'éducation de tous les hommes sur les rouages clés du système démocratique facilite la concrétisation de cet idéal politique prôné par les anciens grecs tel que Platon. Outre cela, l'éducation politique permet de prévenir ou de pallier plutôt les vices politiques qui, de nos jours, entravent son enracinement culturel, notamment dans les pays sous-développés. Ces vices sont la cupidité, l'avarice, l'égoïsme, la corruption, l'inégalité et l'injustice, source des valeurs antidémocratiques comme le paternalisme, l'impunité, le népotisme, le favoritisme et, sans oublier le clientélisme politique.

Il n'y a point de communauté de citoyens véritable sans l'implémentation d'une élite politique intellectuelle protéiforme, consciente de ses finalités, active et capable de pourvoir, sans complaisance, aux aspirations profondes et légitimes de toutes les populations du pays. Le sort d'un pays qui se dit souverain dépend de la formation politique continue de ses dirigeants. Celle-ci est la clé de la réussite de politique éducative et de projet de développement social et économique d'un pays qui aspire à la bonne gouvernance. Outre cela, elle permet de prévenir ou de pallier plutôt les contres valeurs comme le vol, le trafic d'armes et de drogue, la délinquance et la criminalité, source d'insécurité sociale.

Quel rôle l'éducation joue-t-elle dans le processus démocratique ?

3. 2. L'éducation citoyenne, gage du civisme

L'éducation citoyenne, l'éducation publique ou nationale est aussi un des principes clés de l'Etat de droit démocratique. Elle est l'une

des tâches suprêmes des autorités politiques en place. Celle-ci doit être la préoccupation absolue de tous les dirigeants y compris des gouvernés. Appelée autrement l'éducation publique ou nationale, l'éducation citoyenne est un droit pour tous les enfants du pays, parce qu'ils incarnent l'espoir de la continuité politique, c'est-à-dire l'avenir de la nation. Le système éducatif de base est, dans les pays du tiers monde défaillant parce qu'il ne réalise pas les impératifs politiques de leurs Etats faute des moyens financiers et de volonté politique réelle. D'où la nécessité des réformes structurelles dans le système éducatif africain.

Mais ces réformes ne seraient réellement plus nécessaires que si elles permettaient de déverrouiller, de réformer ce système colonial clos implanté en Afrique subsaharienne francophone qui, depuis l'indépendance, ne prend pas en compte l'essentiel de réalités socioculturelles, politiques et économiques de ses populations. En cela, les pays pauvres auront plus à gagner si leurs dirigeants songent à récupérer, recycler et reverser les jeunes désœuvrés dans des projets d'aménagements hydroagricoles, ou dans des centres de formation polytechnique et des projets de construction d'infrastructures et des voies bitumées de leurs pays au lieu de les laisser à l'abandon en faisant appel à des mains d'œuvre de pays étrangers, ce qui permettra aux pays pauvres africains de pallier ou de réduire le taux du chômage élevé de jeunes et adultes bras valides, l'exode rural, la délinquance, le vol et la criminalité, source d'autres formes d'insécurité sociale dans les grands centres villes.

L'éducation nationale est nécessaire, parce qu'elle permet aux jeunes de la nation de bien s'adapter aux lois et aux valeurs de la république, et d'accomplir convenablement leurs devoirs civiques. Elle permet aux citoyens d'assimiler les lois qui régissent toutes les institutions politiques de leurs pays, qui participent de la consolidation cohésion de leur union sociale et qui leur permet de développer les potentialités économiques de leurs pays. La connaissance de ces instruments donne une prise d'ailleurs sur eux de mesurer l'action et la réaction de l'intérêt de la société civile. Le but de l'éducation publique consiste essentiellement à établir le règne de l'autonomie individuelle et le sens de la responsabilité sociale. Mieux, l'éducation citoyenne consiste à développer et raffermir le sentiment du nationalisme et du patriotisme chez les jeunes générations qui seront appelées plus tard à assurer la

relève dans leurs pays respectifs. Tel que le fait comprendre René Hubert :

Aux sentiments vis-à-vis de la patrie – terra patria - qui est la terre des ancêtres avec tout ce qu'elle porte de témoignages laissés sur le sol par l'effort créateur des générations anciennes, aux sentiments vis-à-vis de la nation – natio - qui est le groupe des hommes nés sur cette terre et poursuivant cet effort, s'ajoutent les sentiments vis-à-vis de l'Etat qui guide et règle leur volonté d'action commune. L'Etat enseigne son droit, il ne peut pas ne pas l'enseigner, car il se ruinerait lui-même à ne pas le faire, et tout s'effondrerait avec lui. Il exige la connaissance de ses lois ; les citoyens peuvent différer d'avis sur telle ou telle de leurs modalités, il est nécessaire que tous s'inclinent devant elles, lorsqu'elles émanent indiscutablement de la volonté nationale, lorsqu'elles traduisent l'aspiration de tout le peuple à être maître de ses destins. Car des lois imposées par la violence, il n'est en aucune à qui le respect soit dû. Obéir aux lois justes, lutter contre les lois oppressives, telle est la double face du sentiment civique. Le citoyen qui s'élève contre la violence illégitime qui lui est faite défend le fondement même sur lequel repose l'Etat. Si l'éducation civique se borne à obtenir des membres de l'Etat un conformisme désabusé, elle manque son but. (1970, pp. 426-427).

Ainsi, pour qu'ils puissent apporter leur partition dans la construction fragile et continue de leur pays, les citoyens ne doivent apprendre à connaître essentiellement que les lois institutionnelles et les spécificités de leur pays. C'est pourquoi, l'Etat doit régler le système éducatif de base de telle sorte qu'à la sortie de leur formation les enfants du pays soient aptes à exercer convenablement et respectivement leurs tâches. En vue de coordonner le mouvement collectif des enfants qui seront appelés plus tard citoyens l'Etat doit, en tant que garant du bonheur public, mettre l'éducation aux moindres frais et élargir l'accès à la promotion sociale.

L'éducation nationale ne se limite pas seulement à la formation physique des enfants, c'est-à-dire à les rendre agiles et découplés, mais

permet aussi de les accoutumer de bonne heure aux valeurs du *vivre-ensemble* dont l'égalité, la justice, la fraternité et la tolérance. L'éducation nationale est non pas une affaire d'un groupe de personne ou de familles, mais une préoccupation de la société tout entière. Elle est, affirme René Hubert, la préoccupation suprême de l'Etat de droit démocratique. Et si tous les pouvoirs politiques travaillent à émanciper leurs peuples suivant le modèle éducatif kantien ou rousseauiste, l'humanité convergera progressivement vers un mode de paix vivable et durable. Comme l'énonce R. Hubert:

Les tâches d'enseignement général et spécial, d'éducation sociale, civique et même humaine que la famille est mal préparée à remplir, incombent à l'Etat, c'est-à-dire à l'école. Cependant, pas plus qu'à la famille l'enfant n'appartient à l'Etat. La société politique prend en charge les petits d'hommes qui naissent dans son sein et, les appelants à participer un jour à sa vie, elle assume la responsabilité de les y former. Elle leur communique sa civilisation, elle leur enseigne son droit, elle les prépare aux fonctions qu'elle leur demandera de remplir, mais, par-dessus tout, elle les forme à leur métier d'hommes et, sachant qu'elle n'est elle-même qu'une expression particulière d'un système de valeurs qui la dépasse, elle les met en état de s'élever par son moyen jusqu'à lui. Il n'est pas un milieu social qui soit en droit de revendiquer pour lui seul et pour ses fins toutes relatives le monopole de l'éducation. (1970, p.589-590).

D'une part, l'éducation nationale permet de renforcer l'enracinement de valeurs clés du *vivre-ensemble* dans les us et les croyances dans une société qui vise la bonne gouvernance. Et, d'autre part, elle permet de préparer les citoyens en les dotant des moyens nécessaires leur permettant de bien s'acquitter de leurs devoirs une fois formés, autrement dit de jouer leur partition dans la construction continue de l'édifice de leurs nations. De cette sorte d'éducation dépend l'avenir de la nation. Mieux, l'éducation citoyenne permet de raffermir dans l'esprit et le cœur des enfants, qui seront appelés plus tard à assurer la relève, le sentiment de fraternité, de solidarité et l'hospitalité réciproque, de pallier

donc l'exclusivisme ethnique et religieux, source de clivages sociaux. Ainsi, pour René Hubert :

L'école publique a cet avantage de pouvoir être l'école de tous, abstraction faite de toute différence de milieu, de classe, de confession. Cet avantage lui confère une obligation parallèle, qui est d'être strictement neutre entre toutes ces divergences d'opinions et de croyances. Elle ne peut pas plus devenir la chose d'une secte que d'un parti. Elle est tout d'abord et évidemment, et elle ne peut pas ne pas être, une initiation à tous les modes de vie, matérielle et culturelle, qui sont ceux de la communauté nationale et étatique, mais en même temps elle fait à chaque moment état de tout l'acquis de la science, de tout l'acquis de la technique, de tout l'acquis de la moralité, bref de tous les biens de civilisation communs à toute l'humanité. Rien que l'homme, mais tout l'homme, telle doit être en définitive la formule de l'école publique. (1970, p.592-593).

Vu sous cet angle, les philosophes ont, certes, joué leur partition, leur rôle qui consiste à l'émancipation de cités, des hommes qui doivent les gouverner et les diriger vers la réalisation d'une communauté universelle du destin moral. Cependant, le défi majeur auquel nous faisons aujourd'hui face est celui de la crise de valeurs morales qui a conduit à une certaine dégénérescence de l'humanité. La valeur matérielle a suppléé la valeur humaine d'alors. L'homme est désormais confondu au profit. La course au matériel devient de plus en plus précieuse tant dans les pays dits riches que dans les pays en voie de développement. Cette dégénérescence morale croissante interpelle tous les acteurs des systèmes politique et éducatif.

Le projet politique de paix durable et universelle pensé par E. Kant que l'ONU (Organisation des nations unies) essaie de réaliser, à travers la SDN (Sociétés de Nations) et durant la période post deuxième guerre mondiale a été perçue au début, tant soi peu, un tremplin dans la restructuration des institutions politiques tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale, en vue favoriser l'avènement d'un nouvel ordre pour mode de paix universelle et durable. Pour ce faire, les ouvrages menés par les philosophes de *Lumières* retracent autant des théories

politiques incubatrices susceptibles d'être transformées en stratégies de progrès moral et de développement économique mondial durable.

Les résultats de ces ouvrages constituent, somme toute, une source d'inspiration intarissable dans la réorganisation de cet ordre mondial jugé impérialiste. Cependant, la mise en chantier de ces vastes projets de développement de sociétés rencontre, dans les faits, des obstacles d'ordre politique de taille. Ces obstacles sont, en partie, liés au bon vouloir et à l'ingérence de l'ordre économique mondial dominant que constituent les Etats-Unis d'Amérique et leurs alliés. Pour l'avenir de l'humanité les grandes puissances mondiales ont le devoir de relever ensemble les défis de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans les pays qui sont en guerre en vue d'un nouvel ordre mondial. Dans ce contexte, J-J. Salomon précise : « *Le défi lancé à la démocratie est de corriger l'asymétrie entre le pouvoir des décideurs dans l'appareil de l'Etat et l'impuissance des individus* » (1992, p. 283) à réaliser ce qu'ils veulent être selon leur volition à vivre dans la paix, la sécurité, la stabilité et la dignité.

Conclusion

Au total, cet article s'est fixé pour l'objectif de répertorier les maux qui, depuis le lendemain de la seconde guerre mondiale, sapent l'unité, la sécurité et les préparatifs de la réalisation d'une paix viable et durable entre les nations du monde, comme le voulait l'auteur du Projet de paix perpétuelle E. Kant. Autrement dit, il vise essentiellement à retracer des théories politiques incubatrices susceptibles d'être transformées en Stratégies de développement de l'humanité. Aussi, les résultats assortis de cette analyse menée montrent que le projet de cette communauté du destin moral de l'humanité, tant prônée par l'ONU, peine à se concrétiser non pas parce que certaines nations sont plus industrialisées et plus développées que d'autres, mais plutôt parce que les règles du jeu, celles de la *Charte de la déclaration universelle de droits de l'homme* de l'ONU devant régir et résorber les relations et les conflits entre celles-ci est sujette à la discrétion de ceux qui sont pourtant censés l'appliquer et la faire respecter, sans complaisance, par toutes les nations.

Et s'il y a aujourd'hui de guerre entre la Russie et l'Ukraine, entre la Palestine et l'Israël, et entre l'Iran et l'Israël, d'une part, et des luttes révolutionnaires populaires en Afrique de l'ouest contre l'impérialisme occidental, c'est parce qu'il y a eu ingérence arbitraire extrême des États-

Unis d'Amérique et de la France qui visent à étendre et renforcer leur politique de domination stratégique et économique dans le Proche-Orient et les pays du tiers-monde. Mais pour restaurer un nouvel ordre mondial plus stable et plus viable, la ladite *Charte* se doit d'être revue, reformée à partir de l'égalité humaine mais en tenant compte aussi des préoccupations les plus profondes et les plus légitimes de nations sans exception d'autant plus qu'elles éprouvent toutes les mêmes passions du *vivre-ensemble* et aspirent à la «bonne vie.» Car, faut-il encore le mentionner, la sous-traitance avec les altermondialistes ou les multinationales accroît davantage le sous-développement des pays non industrialisés et étouffe toutes les possibilités d'envisager la bonne gouvernance et d'assurer un avenir judicieux pour les jeunes générations en Afrique subsaharienne francophone. Enfin, il est nécessaire de noter que l'humanité aurait déjà atteint un progrès moral depuis l'avènement de l'État de droit démocratique s'il n'y avait pas eu d'ingérence arbitraires et incessantes de l'ordre économique mondial dominant dans la gestion de la vie politique de pays non affiliés à l'OTAN.

Références bibliographiques

FINLEY Moses I, 1976, *Démocratie antique et démocratie moderne. Précédé de Tradition de la démocratie grecque par P. Vidal-Naquet*, Paris, Payot.

HUBERT René, 1970, *Traité de pédagogie générale*, Paris, PUF.

HABERMAS Jürgen, 1997, *Droit et démocratie: entre faits et normes*, Paris, Gallimard.

ROBERT Legros, 1999, *L'avènement de la démocratie*, Paris, Grasset.

MONTESQUIEU Charles, 1979, *De l'esprit de lois*, Paris, Garnier-Flammarion, t.I.

PLATON, 1993, *La République*, Paris, Editions Gallimard.

ROUSSEAU Jean-Jacques, 1966, *Emile ou de l'Education*, Paris, Garnier-Flammarion.

ROUSSEAU Jean-Jacques, 1992, *Du contrat social*, Garnier-Flammarion.

SPINOZA Baruch, 1965, *Traité Théologico-politique*, Paris, Garnier-Flammarion.

SALOMON Jean-Jacques, 1984, *Prométhée empêtrée. La résistance au changement technique*, Paris, Anthropos.

TOCQUEVILLE de Alexie, 2018, *De la démocratie en Amérique 2*, Edition numérique : Pierre Hidalgo, Août.